

Non, la statue du fondateur de La Martinière ne doit point décorer une place publique.

Le débat, pour nous, devrait être clos ; en écrivant notre article en 1841, nous obéissions à un devoir consciencieux et, ce devoir rempli, nous devrions laisser aux événements leur cours naturel, aux résolutions prises leur exécution. Pourquoi donc rentrons-nous dans la lice ? Parce que nous regardons comme une nécessité de ramener à notre opinion le conseil de nos édiles ; parce que de nouveaux documents nous ont été fournis et qu'il peut résulter de leur appréciation une conviction plus profonde.

D'ailleurs, dans notre premier article, nous avons raisonné presque en thèse générale, en soutenant et en prouvant qu'une ovation publique, impérissable, ne pouvait être achetée à prix d'argent ; et maintenant, prenant le général anglais corps à corps, et lui faisant l'application rigoureuse, énergique de ce principe, nous essayerons de faire partager à nos lecteurs et au pouvoir municipal, l'émotion profonde qui soulève notre âme à la pensée de voir offrir en exemple à la population lyonnaise, l'homme qui, après avoir lâchement déserté ses drapeaux, a, pendant plus de quarante ans, servi dans les rangs de nos plus implacables ennemis ; l'homme qui, un pied dans la tombe et torturé par le remords, a pu croire qu'une parcelle de sa fortune, léguée à sa ville natale, effacerait à jamais les flétrissures d'une existence d'aventurier.

Et d'abord un mot sur cette existence.

La *Biographie universelle*, sobre de détails dans l'article consacré au major-général Martin, en dit assez cependant pour justifier notre répulsion, et les faits accablants qu'elle révèle doivent être acceptés pour vrais, puisqu'ils n'ont pas, que nous sachions, été démentis ; puisque ceux-là même qui enrichis par le transfuge, avaient, de par la loi et la morale,